

Séance du jeudi 2 juillet 2020 à 19 h.

Halle des fêtes

Présidence: Monsieur Cédric Moullet

Dans le respect des recommandations de distanciations sociales imposées par le Gouvernement fédéral consécutivement à la pandémie mondiale de propagation du coronavirus, c'est une nouvelle fois à la Halle des fêtes que s'est tenue cette séance. A 19h précises, **l'Huissier Stéphane Wenger**, assisté de son collègue, collaborateur à la Police administrative communale **Sébastien Manzato**, fait signe au **Président Cédric Moullet** qu'il peut ouvrir cette séance, la première de son année au perchoir. Il le fait en saluant très cordialement Monsieur André Bersier, vice-syndic, Messieurs les Municipaux André Jomini, Eric Küng et Julien Mora. **Le Président** salue les membres du Législatif présents à cette vingt-troisième séance de la législature 2016-2021 et première de l'année 2020-2021 qu'il a le plaisir d'ouvrir, avec remerciements à toutes et tous de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. **Le Président** adresse une bienvenue particulière au public ainsi qu'aux représentants de la presse qui nous font l'honneur de leur présence.

Le scrutateur Alphonse Many étant excusé, il est remplacé par la **Conseillère Monique Picinali**, scrutatrice suppléante. L'appel fait constater la présence de 56 membres sur les 69 convoqués. 13 membres se sont excusés. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu. La majorité est de 29 voix.

En préambule, **le Président** remercie le Conseil de la confiance témoignée et de l'honneur qu'il lui a fait en le nommant à la présidence. Avec un brin d'humour, il se targue d'avoir battu le record de la plus courte présidence avant la tenue du premier Conseil. Le précédent record étant détenu par Monsieur le Municipal Jomini. Il déclare se réjouir d'avance de la bonne tenue des débats de l'assemblée. Il conclut en remerciant son prédécesseur Jocelyn Canope pour la parfaite et agréable passation de pouvoir et pour ses précieux conseils.

Une fois n'est pas coutume, **le Président** tient à commenter la dernière séance dont une partie s'est déroulée dans un climat peu digne. Il se permet de rappeler le serment, notamment la

promesse d'avoir la justice et la vérité devant les yeux. Il précise que, après renseignement pris auprès du Service des communes et du Préfet, l'article 77 devait être interprété de la manière suivante: si cinq Conseillers le demandent, le Conseil doit choisir entre renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération ou prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité. La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) précise explicitement que la loi sur le Grand Conseil ne s'applique pas par analogie.

Aucune modification n'étant apportée à l'ordre du jour de cette séance, **le Président** procède conformément à la convocation et passe donc directement au

Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 28 mai 2020

Chacun ayant reçu une copie de ce procès-verbal, il n'est pas procédé à sa lecture. **Le Président** demande s'il y a des remarques ou des demandes de modification à apporter à son contenu.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan fait remarque que, au point 5, élection du bureau du Conseil communal, ce n'est pas lui qui a présenté la candidature du Conseiller Moullet à la présidence du Conseil, mais **le Conseiller Franck Magnenat**. Le Président précise que la correction sera effectuée avant archivage de ce procès-verbal.

Le Président adresse ses vifs remerciements à Monsieur René Cusin, secrétaire, pour sa précieuse collaboration et pour la qualité de son travail.

Point b: Correspondance

Cinq courriers sont parvenus au Bureau du Conseil. **Le Président** en donne lecture.

En date du 28 mai 2020, lettre du Conseiller David Seem annonçant sa démission du Conseil communal de Payerne au 30 juillet 2020. (*Annexe 1*)

Le 30 mai 2020, correspondance du Conseiller Cédric Moullet, concernant sa démission de la Commission des finances (COFIN). (*Annexe 2*)

Daté du 30 mai 2020, courrier du Conseiller Cédric Moullet proposant son remplacement au sein de la COFIN par le Conseiller Lionel Voinçon. (*Annexe 3*)

En date du 3 juin 2020, lettre du Conseiller Christian Gauthier, président de la COFIN, concernant l'organisation de la COFIN, avec le Conseiller Christian Gauthier comme président et le Conseiller Francis Collaud, vice-président. (*Annexe 4*)

Daté du 1er juillet 2020, courrier du Conseiller Sébastien Pedroli, président du groupe PSIP, proposant le remplacement de la Conseillère Seyhan Açıkğöz, démissionnaire, par Monsieur Patrick Bianchin. (*Annexe 5*)

Le Président Propose de grouper les points c et d concernant les deux assermentations, de Monsieur Edouard Noverraz à la Municipalité et de Monsieur Patrick Bianchin au Conseil communal, afin d'éviter de répéter les choses.

Point c et d : Assermentation de Monsieur Edouard Noverraz (PLR) à la Municipalité, en remplacement de Madame Christelle Luisier Brodard, démissionnaire et de Monsieur Patrick Bianchin (PSIP) au Conseil communal, en remplacement de la Conseillère Seyan Açikgöz, démissionnaire

Il invite **le Conseiller Sébastien Pedroli**, président du groupe PSIP, à présenter son candidat. Monsieur Patrick Bianchin est né le 12 octobre 1962 en France dont il est originaire. Marié et papa de deux enfants, il est retraité de la Gendarmerie française. Arrivé en Suisse en 2009, il travaille à Payerne comme indépendant dans une société de cosmétiques naturels. Son hobby principal est le football dont il est un fervent amateur de rencontres à la télé. La liste de parrainage de Monsieur Patrick Bianchin est jointe au présent PV. (*Annexe 6*)

L'assermentation de Monsieur Edouard Noverraz est consécutive à son élection à la Municipalité de Payerne le 21 juin 2020, en remplacement de Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard.

Le Président prie Monsieur Edouard Noverraz et Monsieur Bianchin de s'avancer devant le Conseil et demande à l'assemblée de se lever.

Le serment d'un membre de la Municipalité ayant une partie supplémentaire par rapport au serment d'un membre du Conseil communal, **le Président** prononce les deux premières phrases de ce serment puis demande à **Monsieur Patrick Bianchin** d'exprimer sa promesse en levant la main droite en disant «je le promets». Puis, suite à la lecture de la dernière phrase, il demande à **Monsieur Edouard Noverraz** d'en faire de même. Les deux élus s'exécutent en confirmant la promesse exprimée dans leur serment respectif. Le Conseil en prend acte, suite de quoi **le Président** les félicite et leur souhaite bien du plaisir dans leur nouvelle fonction de Conseiller communal et de Municipal; il les remercie de leur engagement pour la collectivité et les prie de prendre place dans les sièges qui leur sont réservés et à l'assemblée de s'asseoir. Une salve d'applaudissements ponctue ces assermentations.

Désormais, le Conseil communal compte 57 membres présents.

Point e : Nomination d'un membre à la Commission des finances en remplacement du Conseiller Cédric Moullet (PLR), démissionnaire

Le Président passe la parole à la **Conseillère Aurélie Rapin**, présidente du groupe PLR, qui présente **le Conseiller Lionel Voinçon**, âgé de 26 ans, qui poursuivra en septembre ses études de droit en vue de l'obtention d'un Master. Il souhaite découvrir un nouvel aspect de la gestion communale et se propose comme membre de la COFIN.

Suite à cette proposition, **Le Président** demande s'il y a d'autres candidatures. Comme ce n'est pas le cas, il précise l'article 38 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal préconisant l'élection à main levée du candidat. Comme il n'y a pas d'objection à cette manière de procéder, le Conseiller Lionel Voinçon est élu à la Commission des finances à une large majorité. Il n'y a qu'une seule abstention. Le Conseiller Voinçon accepte sa nomination

Point f : Communications de la Municipalité

La convocation à la présente séance comporte cinq communications municipales dont les titres sont cités par **le Président**. Il précise toutefois que les Conseillères et Conseillers souhaitant intervenir peuvent le faire lorsque le point est cité.

Ces communications ne suscitent aucune intervention, **le Président** demande à la Municipalité si elle a des communications orales.

Le Municipal Julien Mora s'exprime sur l'ouverture estivale du Café du Marché. Celui-ci ouvrira en primeur le mardi 7 juillet pour une phase de mise en activité et dès le mercredi 8 juillet sous une forme de café-restaurant avec une offre de boissons et de mets simples et artisanaux, principalement composés de produits du terroir régional. Le café sera ouvert durant la semaine, du mercredi au dimanche avec des horaires d'ouverture adaptés au parcours de visite muséal et aux habitudes générales des consommateurs, notamment le week-end. Les horaires sont, les mercredis et jeudis de 8 h à 18 h, les vendredis et samedis de 8 h à 22 h et les dimanches de 10 h 30 à 16 h 30. Le café sera exploité sous l'égide de la commune de Payerne jusqu'au 4 octobre 2020. A cette date, le café fermera pour finir les travaux de réaménagement planifiés dans le préavis municipal, si celui-ci est accepté par le Conseil. Le café sera exploité conjointement par Monsieur Yann Gilliard, de Payerne et Monsieur Arnaud Defferrard, qui officieront en qualité de collaborateurs communaux durant ces trois mois. En parallèle, la Municipalité lancera un appel d'offre public pour l'exploitation future du Café du Marché qui réouvrira en décembre 2020 sous le modèle locatif d'exploitation par un tiers. Messieurs Gilliard et Defferrard auront toute liberté de répondre à cet appel d'offre. Les charges d'exploitation feront l'objet d'une demande au Conseil dans le cadre de la première série de crédits complémentaires.

Une deuxième communication du **Municipal Julien Mora** nous apprend que la présente séance permet d'inaugurer, en primeur, les nouvelles chaises acquises suite à l'acceptation de cet achat lors de la séance du Conseil du mois de mars dernier. Il conclut en souhaitant à chacune et chacun un bon Conseil, quelle qu'en soit la durée, car cette fois l'on est bien assis!

Le Municipal André Jomini communique, aussi en primeur, l'excellente nouvelle qu'il a reçue en venant à la présente séance, soit le succès remporté par certains vins de la Ville de Payerne. Information qu'il n'a pas encore été en mesure de communiquer à ses collègues municipaux. Le caviste-œnologue communal Monsieur Gilles Musy l'a informé qu'au «Mondial du Chasselas», le Chasselas Tradition Château de la Tour Bertholod et le Chasselas Tradition Château de Montagny ont obtenu chacun une médaille d'or. Une fierté car c'est la première

fois dans l'histoire de notre vignoble que deux crus obtiennent une médaille d'or la même année. Le Municipal Jomini tient à adresser ses félicitations aux acteurs de cette réussite, le vigneron Nicolas Pittet et l'œnologue Gilles Musy.

Point g : Réponse de la Municipalité au postulat du Conseiller communal Cédric Moullet invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place un «Plan climat communal»

Désirant s'exprimer sur ce point au titre de Conseiller communal, **le Président Cédric Moullet** cède le perchoir au **premier vice-président Sébastien Pedroli**, conformément à l'article 24 du Règlement du Conseil communal permettant cette rocade jusqu'à la votation sur le point en discussion.

Le premier vice-président Sébastien Pedroli, se déclare surpris de se retrouver aussi rapidement à la tête du Conseil et, pour traiter ce point «g», ouvre la discussion et passe la parole **au Conseiller Cédric Moullet**. Ce dernier remercie la Municipalité pour sa réponse qui s'inscrit tout à fait dans l'idée d'un plan climat communal. Il souligne également les objectifs ambitieux exprimés dans la planification énergétique territoriale, la bien-nommée PET. Il exprime toutefois le vœu que la Municipalité publie annuellement des valeurs numériques correspondant à ces objectifs, de manière à pouvoir se rendre compte de l'évolution de la situation.

Le Municipal André Jomini prend bonne note du vœu du Conseiller Cédric Moullet, s'engageant, au nom de la Municipalité, à donner chaque année les différentes données nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseiller Cédric Moullet** reprend sa place de président afin de diriger la suite des débats et passer à l'ordre du jour proprement dit.

Ordre du jour

Point 1: Rapport de la déléguée du Conseil communal à la Commission culturelle

Cet objet n'appelant pas de votation, le rapport et les comptes ayant été joints à la convocation à cette séance, **le Président** propose de ne pas en faire lecture et ouvre la discussion, donnant la parole à qui veut la prendre.

Celle-ci n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et remercie **la Conseillère Josefa Jaquet** pour son rapport.

Point 2: Rapports de la Municipalité sur les activités des Associations intercommunales suivantes:

- Entente intercommunale Payerne-Montagny;
- ABSMAD;
- ARAS Broye-Vully;

Les Conseillères et les Conseillers ayant tous reçu ces différents rapports de la Municipalité, insérés avec la convocation à la présente séance, ceux-ci n'étant pas soumis à votation, le **Président** propose également de ne pas en faire lecture. Il se contente de passer en revue les titres de ces rapports, et invite celles et ceux qui souhaitent intervenir de le faire lorsque le point est cité.

Le Conseiller Christian Gauthier questionne le Municipal responsable, au sujet du rapport sur l'ARAS Broye-Vully, concernant le personnel de l'ARAS. Constatant que, pour la petite enfance, la dotation en personnel est de dix personnes, soit 560%, il demande quel sera l'impact sur la dotation en personnel suite aux départs des communes d'Avenches et environs.

Le Municipal Eric Küng précise que, sans anticiper, l'effectif du personnel n'avait pas été augmenté lorsque la région d'Avenches a donné sa démission, c'est une année de transition qui a suivi et, du fait que le départ deviendra définitif au 1^{er} janvier 2021, l'effectif est resté tel qu'il est.

Sans autre question, le **Président** remercie les membres de la Municipalité concernés et poursuit l'ordre du jour.

Point 3: Rapport de la commission chargée de l'examen de la gestion 2019

Le Président appelle la Conseillère Delphine Morisset, présidente de la commission de gestion, ainsi que les trois présidents de sous-commissions, les Conseillers Christian Marguet, Juan Carlos Regadera et Philippe Savary, pour la lecture de leur rapport respectif.

Le Conseiller Lionel Voinçon demande que ne soient lues que les conclusions des rapports.

Comme l'article 87 du Règlement du Conseil communal autorise cette manière de faire, approuvée ou rejetée par votation, le **Président** met au vote la proposition du Conseiller Voinçon.

Cette proposition est acceptée à une large majorité. Il y a quatre non et une abstention.

Ainsi, seules les conclusions du rapport principal sont lues par la **Conseillère Delphine Morisset**.

Le Président remercie la Conseillère Morisset et ouvre la discussion sur la gestion 2019.

Le Conseiller Roland Bucher a été interpellé par le point 3.1 du rapport de la sous-commission 2 concernant la migration de l'ERP communal GEFI, notamment sur l'introduction des décomptes TVA automatisés par le système informatique, opérationnel et utilisé depuis 2020. Spécialiste en la matière, le Conseiller Bucher n'a pas connaissance d'un programme qui traite automatiquement des décomptes TVA et, «surtout pas dans les collectivités publiques», précise-t-il. Il se demande d'où vient cette information et estime qu'elle n'est pas juste.

Le Municipal Eric Küng pense que cette information découle d'une erreur d'interprétation lors de la rencontre avec la commission de gestion. Il précise que le Conseiller Bucher, spécialiste de la TVA, est plus à même de répondre à sa propre question mais le Municipal va aussi s'approcher de la fiduciaire qui aide au bouclage des comptes communaux de manière à pouvoir travailler sur cette TVA et à apporter des améliorations permettant de répondre à tous les critères et aux reproches exprimés.

La Conseillère Delphine Morisset reconnaît que, vu la complexité du système ABACUS, il est possible que la commission de gestion ait mal interprété les explications reçues sur ce point et s'en excuse.

Le Conseiller Christian Gauthier rappelle que, lors d'une séance entre la Municipalité et la commission des finances, le 19 mai dernier, la Municipalité a annoncé qu'un rapport détaillé sur la ligne de bus urbain après une année d'exploitation, sera mentionné dans le rapport de gestion. Le Conseiller Gauthier, à la lecture du présent rapport sur la gestion 2019, est resté sur sa faim en la matière.

Dès lors, il demande à la Municipalité si un rapport après une année d'exploitation de la ligne de bus existe et, cas échéant, souhaite que la commission des finances puisse l'obtenir.

Le Municipal André Jomini justifie cette absence de rapport, notamment par la réorganisation des dicastères consécutif au départ de la Syndique; il regrette que ce rapport n'ait pas été fait et inséré dans le rapport de gestion. Il sera établi et communiqué ultérieurement au Conseil communal.

Le Conseiller Roland Bucher relève que, suite à la lecture du premier paragraphe du point 3.3 du rapport de la sous-commission 2, il a craint qu'un nouveau feu réglant la circulation des piétons soit installé à l'avenue Général Jomini. Après consultation d'un Municipal, il s'agit bien du feu déjà existant, ce qui a rassuré le Conseiller Bucher.

Le Municipal André Jomini explique que, en effet, il s'agit d'un lapsus dans le cadre du rapport de gestion et précise que, non, la ville de Payerne ne va pas voir fleurir de nouveaux feux piétons.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et peut faire procéder aux votes. Il propose de voter tout d'abord l'amendement proposé par la Municipalité aux conclusions municipales, adjonction d'un article 2: Accepter la réponse municipale au vœu de la commission de gestion, puis de voter sur l'ensemble des conclusions de la commission de gestion. Il rappelle que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de vote sur le fonds.

L'amendement proposé par la Municipalité est accepté à une large majorité. Il y a quatre abstentions.

Les conclusions de la commissions de gestion amendées sont acceptées à l'unanimité.

Le Président remercie la commission de gestion, sa Présidente ainsi que les Présidents des sous-commissions pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2019;

Oùï le rapport de sa commission de gestion;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- Article 1:** D'accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2019 de la Commune de Payerne.
- Article 2 (nouveau):** D'accepter la réponse municipale au vœu de la Commission de gestion.
- Article 3:** D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés pour la gestion durant l'exercice écoulé.
- Article 4:** D'en donner décharge à la Commission de gestion.

Point 4: Rapports de la majorité et de la minorité de la commission chargée d'analyser la prise en considération du projet de décision du Conseiller communal Franck Magnenat sur le passage de 5 à 7 municipaux

Deux rapports ayant été reçu par rapport à cet objet, **le Président** appelle **le Conseiller Franck Magnenat** et **la Conseillère Delphine Morisset** pour la lecture des conclusions de leur rapport respectif.

Après remerciements aux rapporteurs, **le Président** précise que le Conseil doit se prononcer sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de la proposition du Conseiller Magnenat. Il ne s'agit en aucun cas de discuter le fonds de cette proposition. Il précise aussi que cette dernière est recevable et porte sur une compétence qui entre dans les attributions du Conseil et ouvre la discussion sur ces rapports.

Le Conseiller Christian Marguet demande que, conformément à l'article 98 du Règlement du Conseil communal, cet objet soit voté à bulletins secrets. Une proposition appuyée par l'entier du groupe UDC.

Le Conseiller Sébastien Pedroli précise qu'il s'agit bien d'une proposition de décision et non pas d'une motion. Il regrette, en toute honnêteté, en marge du préambule du Président, que le Conseil n'ait eu connaissance de ce texte qu'en se basant sur le procès-verbal et les souvenirs de la dernière séance, précisant aussi la position du groupe PSIP.

Le Président précise que par le vote à bulletins secrets de la prise en considération ou non du projet de décision du Conseiller Magnenat sur le passage de cinq à sept Municipaux, il s'agit de mettre en opposition les deux rapports, de majorité et de minorité, et qu'avec un oui, c'est la proposition du rapport majoritaire qui est acceptée et qu'avec un non, c'est la proposition du rapport minoritaire qui est acceptée. Il prie l'Huissier de distribuer puis de récolter les bulletins de vote. Il demande si chacune et chacun a pu exprimer son vote.

Le dépouillement donne le résultat suivant : 29 oui, 26 non et un bulletin nul.

La prise en considération du projet de décision du Conseiller Magnenat est acceptée et sera envoyée à la Municipalité.

Le Président remercie la commission et les rapporteurs pour leur travail.

Point 5: Préavis 09/2020: Règlement communal sur les émoluments administratifs

Le Président appelle et passe la parole au Conseiller Djordje Ney, président rapporteur de la commission ad hoc pour la lecture des conclusions de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Ney pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** fait procéder au vote.

Le préavis 09/2020 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis No 09/2020 de la Municipalité du 13 mai 2020;

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1: d'approuver le nouveau règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Article 2: d'abroger les tarifs adoptés par le Conseil d'Etat le 13 mars 1996.

Point 6: Préavis 13/2020 - Comptes 2019

Le Président donne la marche à suivre qu'il a prévue pour le traitement de cet objet et appelle **le Conseiller Christian Gauthier**, Président de la commission des finances, pour la lecture des conclusions de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Gauthier pour cette lecture puis passe à la lecture des comptes de l'exercice 2019, en ne citant que les têtes de chapitre à deux chiffres, invitant Conseillères et Conseillers à se manifester cas échéant.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes en général et sur le rapport de la Commission des finances.

Le Conseiller Urs Berchtold demande, en cas d'acceptation des comptes par le Conseil, comment la Municipalité va procéder avec la provision d'un demi-million de francs du Fonds Covid.

Le Municipal Eric Küng précise que si le Conseil communal accepte les comptes, le fonds Covid servira à aider aussi les commerçants et restaurateurs de la ville, précisant que des actions ont déjà été entreprises par la Municipalité pour quelques milliers de francs, au profit d'associations intercommunales et communales. Le but étant que le Covid ne fasse pas perdre de l'argent afin qu'aucune association ne doive fermer ses portes. Le règlement final d'attribution de subventions n'est pas encore établi.

Le Conseiller Urs Berchtold demande qui, en finalité, va décider de l'attribution de ces subventions, Municipalité, Conseil communal ou Commission des finances?

Le Municipal Eric Küng précise que toutes les dépenses ne dépassant pas Fr. 50'000.- sont de compétence municipale qui en avertit la Commission des finances. Au-delà de ce montant, c'est par voie de préavis que le Conseil pourra se prononcer.

Le Conseiller communal Roland Bucher, suite au rapport de la Commission des finances pose deux questions par rapport aux résultats des contrôles TVA portant sur les années 2015 à 2018 débouchant sur la découverte d'une importante reprise d'impôt imputable à la commune. La première question porte sur l'intégration de cette reprise d'impôt dans les comptes et la seconde sur la responsabilité de la fiduciaire censée contrôler les décomptes TVA, demande si elle va entrer en matière pour un geste commercial.

Le Municipal Eric K ng pr cise que la fiduciaire n'avait pas un mandat d'audit mais devait simplement contr ler sp cifiquement les comptes communaux. Elle s'est assur e, dans les comptes ordinaires, que les d comptes TVA envoy s   Berne soient  tablis conform ment aux  l ments d clar s et comptabilis s. Berne n'a pas remarqu  d'erreur importante par rapport aux chiffres d'affaires non d clar s de l'imp t mais a relev  des manquements quant   l'application d'articles de loi et fait corriger les comptes finaux annuels dans diff rents domaines. Montants r cup r s durant l'ann e et redistribu s   Berne.

Le contr leur TVA a refait ses tables de calcul selon les normes et est arriv    la conclusion que la commune devait le montant cit  pour les ann es 2015   2018. Le Municipal pr cise que si l'interpr tation de la loi avait  t  appliqu e correctement, la commune aurait de toute fa on d  payer ce montant, non pas sous la forme d'un versement mais d'un versement annuel de l'ordre de 30   35'000 francs. Pour 2019, le questionnaire simple   remplir pour les correctifs doit  tre envoy    Berne pour fin ao t. Une partie des remboursements de l'ordre de 20   25'000 francs n'a pas  t  pr vue dans les comptes 2019.

La fiduciaire, avec le boursier, a contr l  si toutes les reprises  taient conformes et il a  t  convenu d'un rendez-vous sp cialement consacr    la TVA, permettant aussi d' tudier les possibilit s de modifications   apporter au r glement interne par rapport aux imputations interservices. En conclusion, non, la fiduciaire n'accordera pas de geste financier puisqu'elle n'avait pas de mandat d'audit.

Le Conseiller Roland Bucher affirme que certaines affirmations donn es par le Municipal des finances sont erron es, notamment la remise du d compte qui, selon la loi aurait d   tre faite au 30 juin, ceci depuis 1995. Il trouve d plorable qu'on n'ait pas directement r agi pour faire les corrections n cessaires au d compte 2019. Pour cette raison, il refusera les comptes 2019.

Le Municipal Andr  Jomini s'est senti interpell  par un passage du rapport de la Cofin concernant les attributions des terres de commune, relatives notamment au Domaine de la Grange-de-la-Ville et reprochant au Municipal responsable de ne pas r pondre ou de ne pas vouloir r pondre pr cis ment aux questions pos es. Il cite les renseignements qu'il a obtenus aupr s du SCF d taillant le droit d'information aux Conseillers ou autres commissions. Il pr cise que les informations  ventuellement re ues de la Municipalit  doivent rester strictement confidentielles, en vertu de la protection de la personnalit . Fort de ces renseignements le Municipal Jomini affirme qu'il ne s'agissait nullement de refuser une quelconque information   la Cofin, la Municipalit  n'ayant rien   cacher en la mati re. Il pr cise que si des informations sont demand es dans l'un des cas cit s par la SCF, la Municipalit  les donnera selon le cadre autoris  de ses attributions.

Le Conseiller Christian Gauthier affirme que la Cofin se mettra en contact avec la commission de gestion pour poser les questions ult rieurement sur ce sujet.

Le Municipal Eric K ng remercie la Cofin pour son rapport tr s d taill , bien que des d saccords surviennent sur certains  l ments. Il d taille certains points du rapport en les expliquant et les justifiant. Il commente les points sensibles des finances communales, charges ma trisables et non ma trisables ainsi que les revenus. Il explique aussi la mani re de travailler de la Municipalit  pour g rer le budget. Les remarques de la Cofin sont  galement pass es en revue par le Municipal des finances.

En conclusion, il affirme que la Municipalité va tout mettre en œuvre pour présenter un budget équilibré, précisant que les effets Covid-19 sur les rentrées fiscales des personnes physiques et morales ne sont pas connues, avec aussi l'inconnue de ce que le Canton et la Confédération prendront à leur charge. Le budget 2021 se construit dès maintenant avec un grand nombre d'incertitudes, affirme-t-il, mais le maître-mot sera d'atteindre l'équilibre.

Le Conseiller Christian Gauthier est heureux d'entendre les remarques du Municipal des finances et se réjouit d'avoir les propositions au budget 2021.

Le Conseiller Michael Marguet se déclare pas convaincu de la réponse du Municipal des finances aux remarques et questions du Conseiller Bucher. Il estime que la commune a le personnel compétent et les moyens techniques pour faire mieux et présenter des comptes au plus juste et éviter ces intérêts moratoires.

Le Municipal Eric Küng affirme que la Municipalité va rétablir la situation afin d'éviter ce genre d'incident.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait passer au vote des conclusions de la Cofin.

Les comptes 2019, préavis 13/2020, sont acceptés à une très large majorité. Il y a un refus et deux abstentions.

Le Président remercie la Commission des finances et son Président pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu les comptes de l'exercice 2019 de la Commune de Payerne;

Où le rapport de la commission des finances;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: D'accepter les comptes de l'exercice 2019 de la commune de Payerne tels que présentés.

Article 2: D'en donner décharge à la Municipalité.

Article 3: D'en donner décharge à la Commission des finances.

Point 7: Préavis 16/2020 - Participation communale au programme de relance du Musée (ASAP) suite à la crise sanitaire Covid-19

Le Président appelle **le Conseiller Jean-Marc Chatelanat**, président rapporteur de la commission ad hoc, pour la lecture des conclusions de son rapport.

Le Conseiller Nicolas Schmid, comme membre du comité de l'ASAP, demande à se récuser pour cet objet.

Le Président remercie le Conseiller Chatelanat pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote, rappelant que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de voter sur le fond du préavis.

L'amendement proposé par la commission ad hoc à l'article 6 est accepté à l'unanimité.

Le préavis 16/2020 amendé est lui aussi accepté à l'unanimité.

Le Président remercie le Président rapporteur et la commission pour leur travail et prie le Conseiller Schmid de reprendre place dans les rangs du Conseil.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 16/2020 de la Municipalité du 10 juin 2020;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1: d'autoriser la Municipalité à financer le plan de relance tel que prévu dans le présent préavis pour un montant de Fr. 150'000.- dont il y aura lieu de déduire la participation attendue de la Coreb;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 90'000.- par les liquidités courantes;

Article 3: de prendre acte de l'utilisation du fonds spécial «Musée» pour un montant de Fr. 50'000.-;

Article 4: de prendre acte de l'utilisation du fonds spécial «culturel» pour un montant de Fr. 10'000.-;

Article 5: d'autoriser la Municipalité à porter directement au compte de fonctionnement de l'exercice 2020 le montant de Fr. 60'000.- (Fr. 90'000.- moins Fr. 30'000.- de subvention Coreb);

Article 6 amendé:

En cas de création du fonds de réserve No 9.282.7010 Service social: Fonds de solidarité Covid-19, d'autoriser la Municipalité à compenser cette dépense par un prélèvement sur ce fonds

Le Municipal André Bersier, qui préside l'ASAP, remercie sincèrement le Conseil d'avoir accepté ce préavis municipal qui permettra d'aller de l'avant.

Point 8: Divers

Le Président donne la parole à qui veut la prendre.

Le Conseiller Marcel Savary souhaite connaître l'avis de la Municipalité par rapport au parcage sauvage sur la route de Fétigny, sur le parking des immeubles des Rives de la Broye. Il estime que c'est devenu un parking gratuit, inadmissible, qui plus est signalé sur Facebook comme parking gratuit.

Le Municipal André Bersier informe que ce problème a été évoqué avec les actionnaires propriétaires de ces parcelles et sera réglé incessamment.

Le Conseiller Stéphane Perey revient sur sa proposition de distribution de bons d'achat en faveur des commerçants locaux, dans le cadre de la crise Covid-19. Il demande si, à l'instar d'autres communes broyardes, Payerne envisage cette action éventuelle, précisant bien que ce ne serait pas en faveur des grandes surfaces mais bien de commerçants locaux.

Très content de la réussite de la place du Marché, il demande également si des animations sont prévues, en soirée par exemple et estime que l'installation de foodtrucks, par exemple, y aurait sa place. Son regret serait que cette magnifique place reste sans animations.

Le Municipal Eric Küng précise que la Municipalité est déjà en discussion avec la SIC par rapport à un système de bons d'achat en faveur des commerçants de Payerne. Le rapport est sur le bureau de la Municipalité, prêt à être discuté. Une nouvelle discussion aura lieu avec la SIC afin de finaliser cette possibilité de bons d'achat, vu que le Conseil communal a avalisé le fonds Covid-19.

Le Municipal Julien Mora souhaitait laisser aux tenanciers du Café du Marché Messieurs Gilliard et Defferrard, la primeur du programme d'animation sur la place du Marché. Il annonce néanmoins qu'il est prévu que chaque semaine, voire une semaine sur deux, il y ait un foodtruck aux abords du Café du Marché.

Le Conseiller Stéphane Perey demande s'il serait possible d'avoir sur la place du Marché un stand de promotion des vins de la commune.

Le Municipal Julien Mora répond que les gens qui voudront déguster des vins de la commune sur la place du Marché pourront le faire durant les heures d'ouverture du café qui ne servira pas que, mais principalement des vins de la commune.

Le Conseiller Roland Bucher désire déposer une motion qu'il a intitulée *Motion concernant le domaine agricole «Grange-de-la-Ville»* dont il fait lecture (*Annexe 7*).

Le Président remercie le Conseiller Bucher et précise que, selon l'article 77 du Règlement du Conseil communal, le Législatif doit statuer immédiatement. Il ouvre la discussion par rapport à cette motion.

Le Municipal André Jomini précise que la Municipalité n'a pas de position à prendre par rapport à la prise en considération de cette motion. Il tient à apporter quelques informations

complémentaires au Conseiller Bucher, reconnaissant qu'il est vrai que le domaine de la Belle-Ferme a été démantelé et lui rappelle qu'une grande partie a été affectée au domaine des Mottes, dans le cadre du remaniement parcellaire AF 38, compensant des surfaces perdues. Il rappelle avoir annoncé, lors d'une précédente séance, les critères d'attribution des terres communales dans le cadre de sa réponse au Conseiller Marguet. Critères dont il rappelle ici l'essentiel. Dont notamment la possibilité pour de jeunes agriculteurs exploitants de compenser des pertes de surface découlant du développement, de constructions industrielles (champ solaire et Aéroport notamment).

Le Municipal Jomini encourage le Conseil à accepter cette motion à laquelle, cas échéant, la Municipalité répondra lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Le Conseiller Roland Bucher ne veut pas revenir sur la genèse du domaine de la Belle Ferme mais martèle que la présente motion demande à ce qu'on ne démantèle pas le domaine de la Grange-de-la-Ville en commençant par morceler les terrains concernant ce domaine agricole en les distribuant à une douzaine ou une quinzaine d'agriculteurs, leur imposant des trajets parfois peut-être importants pour se rendre sur ces parcelles. Il affirme que, aujourd'hui, ce domaine est viable à lui tout seul.

En conclusion il demande au Conseil de prendre en considération cette motion et attend une réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote sur la prise en considération de la motion Bucher.

C'est à une très large majorité que la prise en considération de la motion Bucher est acceptée pour être envoyée à la Municipalité, avec un délai de réponse à l'automne.

Le Conseiller Nicolas Schmid demande des nouvelles des commissions extraparlamentaires nommées, notamment celle devant traiter de la mobilité douce.

Le Municipal André Bersier informe que le travail concernant la mobilité douce avance, la commission était en attente du rapport sur l'étude de circulation au centre-ville ainsi que sur le planning des parkings. Ce rapport, qui parviendra à la Municipalité autour du 15 juillet prochain, permettra d'activer tout soudain cette commission.

Le Municipal Julien Mora informe que la commission extraparlamentaire chargée d'étudier un concept pour la tenue d'un Marché de Noël à Payerne pour l'hiver 2020 avait bien avancé. Une séance, agendée au mois de mars, a dû être annulée suite à la situation sanitaire et n'a pas encore été replacée. Le Municipal estime toutefois que, vu la situation actuelle, il serait compliqué de relancer à ce jour un projet de Marché de Noël pour décembre 2020, au vu des incertitudes existantes liées au Covid-19.

Le Municipal Eric Küng tient à remercier tout le Conseil communal pour l'acceptation des comptes et féliciter le Président pour la bonne tenue, la précision et la bonne gestion des débats. Il rappelle que la Municipalité offre le verre de l'amitié dans les pas perdus, moment de partage favorisé par des débats rondement menés, laissant plus de temps à cette partie conviviale concluant cette séance pré-estivale. Il souhaite à toutes et tous un bel été, en se protégeant et restant prudents par rapport au Covid-19.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie chacune et chacun de leur présence à cette séance ainsi que pour l'excellente tenue des débats. Il se permet de recommander la plus grande

prudence par rapport au coronavirus qui est malheureusement toujours parmi nous et recommande d'installer l'application Swisscovid, élément important pour lutter contre la pandémie.

Il lève cette séance à 20h39 et souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et une excellente verrée.

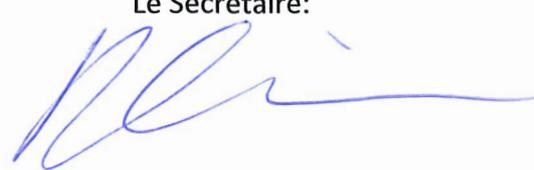
Le Président:



Cédric Moullet



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

David Seem
Rue des Jumelles 25
1530 Payerne
079 799 40 55

Payerne, le 28 mai 2020

Monsieur le Président du
Conseil Communal
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Démission de la fonction de conseiller communal

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma démission de la Commission des Finances au 30 juillet 2020 prochain.

Les exigences professionnelles et personnelles ne me permettent plus de me consacrer de manière satisfaisante à la vie payernoise. Je remercie tous mes collègues du conseil communal pour ces années de partage et, plus particulièrement, mes collègues du PSIP, qui m'ont accueilli au sein de leur groupe.

En souhaitant une bonne continuation à tous et un développement harmonieux de notre belle ville de Payerne, je vous transmets, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.



David Seem

Copie : M. Sébastien Pedroli, président groupe PSIP

Cédric Moullet
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jocelyn Canope
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 30 mai 2020

Démission de la commission des finances.

Monsieur le Président,

Suite à mon élection au poste de Président du Conseil Communal, je vous prie de prendre note de ma démission de la commission des finances au 30 juin 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.



Cédric Moullet

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Cédric Moullet
Président de groupe
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jocelyn Canope
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 30 mai 2020

Remplacement de Monsieur Cédric Moullet à la commission des finances.

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Cédric Moullet de la commission des finances, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Monsieur Lionel Voinçon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Cédric Moullet

Conseil communal de Payerne
Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 3 juin 2020

Organisation de la commission des finances (CoFin)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 53, alinéa 3 du règlement du Conseil communal de Payerne, nous vous informons que dans sa séance du mardi 2 juin dernier, la commission des finances s'est organisée de la manière suivante pour l'année 2020-2021 :

Président : M. Christian Gauthier
Vice-Président : M. Francis Collaud

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :
Christian Gauthier - Président



Copie : Greffe Municipal, Hôtel de ville, Rue de Savoie 1, 1530 Payerne



Parti des socialistes et indépendants Payernois

Parti socialiste et indépendant
de Payerne
Sébastien PEDROLI
Président de Groupe
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur le Président
Cédric MOULET
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerne

Payerne, le 1^{er} juillet 2020

Remplacement de Seyhan Acikgoz

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Groupe PSIP a l'honneur de proposer en qualité de conseiller communal, en remplacement de Madame Seyhan ACIKGOZ, Monsieur Patrick BIANCHIN, domicilié à Payerne.

En vous remerciant de donner à la présente la suite qu'elle comporte, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP
Sébastien PEDROLI, Président de Groupe



Commune de Payerne

Liste de parrainage pour
Serge Bucher

Nom	Prénom	Adresse	Profession	Signature
1 Grognoz	Serge	Bergenie II Payerne	Retraité	
2 Bucher	Léa	Impasse Des Lorisiers 2, Payerne	Étudiante	
3 Duc	Logan	Place de la Concorde 9	Eclairagiste	
4 de Dampierre	Muriel	Avenue Général Jomini 21	Aide-soignante	
5 Ney	Eric	Corges 12	Retraité	
6 Savary	Philippe	Corges 23	Retraité	
7 Savary	Serge	Corges 30	Postier	
8 Ney	Dionge	Corges 12, 1551 les ches-Perms	Economiste	
9 Seem	David	Juweller 25	Établ. de commerce	
10 Bieri	Ernst	Grosse-Pierre 29	ménisier	

Payerne, le 7 juillet 2020

Pour le parti socialiste

Le Président

Le Président de groupe

M. Roland Bucher
Av. des invuaries 3

1530 Payerne

Au conseil Communal de et à

1530 Payerne

Payerne, le 28 juin 2020

Concerne : Motion concernant le domaine agricole « Grange-de-la-Ville ».

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Surpris par la réponse du Municipal André Jomini à une question posée par un conseiller communal lors de sa séance du 28 mai dernier concernant l'affectation des terres communales du domaine de la Grange-de-la-Ville, je me permets d'interpeller la Municipalité à ce sujet.

En effet, très affecté par le démantèlement du domaine de la « Belle-Ferme », ferme où je suis né et où j'ai passé toute mon enfance, en raison de l'affectation des terrains pour la zone industrielle de « l'Aéropole », mais également suite à la redistribution de certaines terres à des agriculteurs payernois ; je ne peux pas concevoir que la Commune en fasse de même avec le domaine agricole de la Grange-de-la-Ville.

Le monde agricole pleure depuis des décennies la disparition des domaines agricoles et là la Commune envisage d'alimenter cette constatation en prévoyant de fermer l'exploitation du domaine de la Grange-de-la-Ville.

La Vente des bâtiments du domaine, propriété de la Commune de Payerne, sera très difficile et quasi impossible sans en garantir l'exploitation des terres agricoles louées actuellement à ce domaine.

Au temps du trend de la vague verte et du retour vers la nature, je suis d'avis que la Commune de Payerne doit tout mettre en œuvre pour maintenir, d'une manière ou d'une autre, ce domaine agricole en fonction. Je pense en effet que ce domaine est très certainement convoité par de jeunes agriculteurs de formation qui ne peuvent actuellement pas exercer leur métier faute d'accès à un domaine familial et qui seraient certainement très heureux de pouvoir exploiter ou acquérir un domaine tel que celui de la Grange-de-la-Ville.

En conclusion, je demande à la Municipalité qu'elle mette tout en œuvre pour maintenir l'exploitation du domaine agricole de la Grange-de-la-Ville et qu'elle élabore un rapport au conseil Communal sur l'avenir de ce domaine d'ici au plus tard à cet automne.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes meilleures salutations.

Roland Bucher

